

ACTUALITES DE LA FN3S

30 MARS 2020 – n° 16

Crise sanitaire COVID 19 : comme nous l'indiquions dans l'écho de la fédé de mars 2020 (à retrouver sur le site Internet de la FN3S), nous renouvelons ici tout notre soutien aux professionnels, administrateurs, parents et mineurs en ce moment si particulier. Vous êtes nombreux à nous faire part de vos interrogations, « Comment faites-vous » ? Nous allons contacter les services d'investigation pour recueillir les modalités de fonctionnement que vous avez mises en place pendant cette période, les changements auxquels vous êtes confrontés, les difficultés du quotidien. Ce retour d'expérience fera l'objet d'un envoi aux adhérents.

L'AGENDA

- ↳ Réunion du Bureau de la FN3S le jeudi 27.3.2020
- ↳ Journée des adhérents du 1^{er} avril à PARIS reportée
- ↳ Réunion de la commission Journées d'études FN3S le 1^{er} avril 2020
- ↳ Réunion commission formation FN3S le 1^{er} avril 2020

INFORMATIONS DIVERSES

Toutes les réunions auxquelles participe la FN3S avec la DPJJ ont été annulées et reportées à une date ultérieure. Toutefois, tant la DPJJ que les DIRPJJ communiquent par les mails avec les fédérations, les associations et les services.

Nous vous transférons dans les meilleurs délais les informations par mail. Nous reprenons dans le tableau ci-dessous les principaux textes publiés.

En lien avec la CNAPE, qui réalise un travail remarquable, nous restons mobilisés.

CRISE SANITAIRE COVID-19

Nous rappelons les principaux textes qui ont été publiés ces derniers jours :

- ❖ Loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
- ❖ Ordonnance 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux
- ❖ Courrier du Secrétaire d'Etat Adrien TAQUET du 21 mars 2020 aux Présidents d'associations
- ❖ Communiqué de presse du Secrétariat d'Etat à la Protection de l'Enfance du 24 mars 2020 relatif à la situation du covid 19
- ❖ DPJJ/ Covid 19 : organisation de la prise en charge éducative des mineurs suivis par la DPJJ du 18 mars 2020/ Ministère de la justice.
- ❖ DPJJ/ Covid 19 : organisation des missions, 13 mars, DPJJ/Ministère de la justice
- ❖ Lettre ouverte adressée à Monsieur le Président de la République
- ❖ Fiche covid 19, Etablissements, services et lieux de vie mettant en œuvre des mesures de protection de l'enfance, ASE, 19 mars 2020.
- ❖ DPJJ/ Mail du 16 mars DPJJ, SDPOM, bureau L4
- ❖ DPJJ/ Mail du 18 mars DPJJ, SDPOM, bureau L4
- ❖ Attestation de déplacement dérogatoire, version 2
- ❖ Message de la Garde des Sceaux, Ministre de la justice du 13 mars 2020
- ❖ Ordonnance n°2020-034 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénal
- ❖ Circulaire du 14 mars 2020 relative à l'adoption de l'activité pénale et civile des juridictions aux mesures de prévention et de lutte contre la pandémie



Fédération Nationale des
Services Sociaux Spécialisés
de protection de l'enfance



FN3S,
Secrétariat général
60 rue de Pessac
33000 Bordeaux
06 45 84 43 16
mail fn3s@wanadoo.fr
site www.fn3s.fr